

Accès aux biens essentiels

Une nouvelle approche de l'aide publique au développement



Jean-Didier Blanchet,
nouveau président de l'Isted

"L'accès aux biens et services essentiels implique que l'Isted s'adapte et revoit ses orientations stratégiques."

Le débat international sur l'aide publique au développement a été relancé depuis deux ans par le Secrétaire général des Nations unies, Koffi Annan, dans sa « Déclaration du millénaire ». Le texte porte notamment sur les biens publics mondiaux et les ressources financières nécessaires pour en assurer la pérennité et permettre au plus grand nombre, en particulier aux plus pauvres, d'y accéder. Ce numéro de la Lettre de l'Isted entend contribuer au débat en centrant l'approche sur l'accès aux biens essentiels que constituent les services en réseaux (eau, transport, énergie, propreté...) et l'accès au sol et à l'habitat. Il rend compte de plusieurs initiatives françaises, qu'il s'agisse de la rédaction, par un groupe de réflexion coordonné par Claude Martinand, d'une « Déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels » (Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg), des activités dans le domaine de l'eau menées sur le pavillon francophone au « Water Dome » et en préparation du forum mondial de l'eau de Kyoto, ou encore des activités de l'initiative « Cities Alliance », à laquelle l'Isted apporte une contribution active. Cette nouvelle approche des questions de développement par l'accès aux biens et services essentiels implique que l'Isted s'adapte et revoit ses orientations stratégiques, d'une part, en devenant un interlocuteur permanent des bailleurs de fonds et de l'Union européenne, et d'autre part, en se rapprochant des collectivités territoriales et en particulier des régions françaises. Président de l'Isted pendant six ans, Jean Smagge a su piloter avec succès des évolutions importantes, qu'il s'agisse d'une meilleure prise en compte du partenariat public-privé et de l'expertise ou de l'ouverture géographique à l'ensemble des pays en développement, émergents et en transition. Au moment de lui succéder et alors que l'Isted s'apprête à fêter ses 21 ans, je suis déterminé à relever ces défis et souhaite exprimer à Jean Smagge, au nom de l'ensemble des membres, des remerciements très chaleureux pour son action et pour les résultats atteints.

Jean-Didier Blanchet,
Président de l'Isted

Sommaire

1

Accès aux biens essentiels
Une nouvelle approche de l'aide publique au développement

2-5

Dossier
Garantir l'accès aux services essentiels. L'accès aux services essentiels constitue la base indispensable d'une vie décente dans le respect de l'environnement. Or, cette réalité n'est pas toujours partagée par tous les usagers-consommateurs. C'est pourquoi les acteurs publics et privés français se mobilisent, comme en témoignent les initiatives décrites dans ce numéro : « Déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels » à l'occasion du sommet de Johannesburg, mobilisation pour le forum de Kyoto, programme Cities Alliance.

6-8

Bloc-notes
Nouvelles Formations Publications

Garantir l'accès aux services essentiels

*L'accès aux services essentiels constitue la base indispensable d'une vie décente dans le respect de l'environnement. Or, cette réalité n'est pas toujours partagée par tous les usagers-consommateurs. C'est pourquoi l'ensemble des acteurs français s'est mobilisé au sein du *Comité français pour le sommet du développement durable (CFSMDD) afin d'élaborer une « Déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels ».*

Dans la perspective du sommet de Johannesburg¹ l'ensemble des acteurs français – consommateurs, salariés, organisations non-gouvernementales (ONG), autorités locales, administrations, opérateurs et financiers – regroupé au sein du CFSMDD*, a estimé utile que la France propose une « déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels ». La France occupe en effet une situation privilégiée pour élaborer cette déclaration car elle dispose des organisations publiques pertinentes et des opérateurs publics ou privés partenaires. Elle a également mis en place des mécanismes de financement et de solidarité et promeut l'expérience française du partenariat public-privé dans le monde entier.

La déclaration traite les problèmes rencontrés dans les pays émergents et en développement ainsi que par les habitants défavorisés, socialement ou territorialement, des pays développés. Elle est conçue comme une référence pour la conception et la mise en œuvre des opérations de développement des services essentiels.

En voici les principaux extraits.

Nature et finalité des services essentiels

La nature et les finalités des services essentiels ont été définies dans le cadre des mesures d'application prévues aux articles 11 et 12 du « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » adopté par l'Assemblée générale de l'ONU le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 3 janvier 1976.

Les services essentiels sont les services vitaux ou les services de base indispensables à une vie digne et décente, notamment :

- Les services collectifs d'eau potable et d'assainissement ;
- Les services collectifs de propreté et d'élimination des déchets ;
- Les services de distribution d'énergie ;
- Les services de transport public quotidien ;
- Les services d'information et de télécommunication.

Les niveaux de service et les usages à satisfaire sont à préciser à la fois pour chaque service et pour chaque territoire.

Les services deviennent essentiels au fur et à mesure du développement économique et social.

La liste des services concernés doit donc être une liste en extension, contribuant au développement des territoires, notamment par l'accès aux moyens d'information et de communication de base (radio, téléphone, internet).

Le développement de ces services essentiels, qui font appel à des réseaux et qui contribuent directement à la desserte des logements et des lieux de travail, doit être associé à celui des services de santé et de logement social.

¹ Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 04 septembre 2002.



AESN

« Les services essentiels sont les services vitaux ou les services de base indispensables à une vie digne et décente »
(Déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels).

Pour délivrer les services essentiels, il faut préserver les ressources naturelles

Eau, air, ressources non renouvelables ou rares (énergies fossiles, matériaux naturels), patrimoine naturel (biodiversité, forêt primaire).

Les droits d'accès aux services essentiels répondent aux finalités suivantes

L'accès aux services essentiels constitue un élément inhérent à la dignité humaine. Ils sont l'un des fondements du développement durable et un élément important de la protection de l'environnement. Ces services contribuent également à la santé, à la sécurité et au bien-être des êtres humains. Leur vocation est de satisfaire les besoins collectifs et individuels sur l'ensemble de la

planète avec un niveau de qualité adéquat et à un prix supportable par l'utilisateur final. Leur mise en œuvre doit être engagée selon un calendrier rapide et un programme précis, en garantissant le meilleur usage des ressources rares : ressources naturelles, savoir-faire, technologies, capital..., en tenant compte des spécificités locales.

Enfin, ces services sont organisés de façon à satisfaire les attentes des populations intéressées, s'exprimant tant comme usagers que comme citoyens. (...)

Principes constitutifs de la garantie d'accès

Les principes visant à garantir la mise à disposition effective des services essentiels concernent aussi bien l'accès que l'usage. Ces principes sont les suivants :

L'eau et l'air ne sont pas des marchandises

Ces ressources sont des biens publics qui ne peuvent faire l'objet d'une appropriation privée. Les autorités publiques sont responsables de la connaissance et de la gestion des ressources naturelles ; inventaire, possibilités de prélèvement, répartition...

Les autorités publiques sont responsables de l'organisation des services essentiels

Les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre des politiques garantissant l'accès aux services essentiels. La responsabilité d'organiser les services essentiels et celle d'en préciser la tarification leur reviennent. La dimension locale de

Le secteur de l'eau pour la première fois au cœur du débat

Sur les 6 milliards d'habitants actuels, 1 sur 4 n'accède pas à de l'eau de qualité suffisante et 1 sur 2 ne dispose pas d'un système adéquat d'assainissement. À la périphérie des villes, seuls 18% des habitants sont raccordés à un réseau d'eau potable et 8% à un collecteur d'égouts. Dégradation de l'eau par les rejets industriels, agricoles et urbains non maîtrisés, augmentation des épidémies véhiculées par l'eau concernent désormais l'ensemble des grands centres urbains des pays en développement. Et les perspectives de concentration urbaine sont gigantesques : 3 villes de plus de 10 millions d'habitants en 1950 (New York, Tokyo et Londres), 21 dont 17 dans les PED en 2000, plus de 50 en 2025. D'ici là, deux tiers de la population mondiale pourraient habiter dans des pays affectés par des problèmes d'eau. L'urgence est donc sans conteste la résolution de ces problèmes sanitaires.

Dans sa « Déclaration du millénaire¹ », l'assemblée générale des Nations unies a fixé des objectifs aussi ambitieux que lointains : diviser par 2 d'ici 2015 la proportion de la population qui n'accède pas à une eau saine.

L'avancée majeure du sommet de Johannesburg² a été d'élargir cet objectif à l'assainissement. Ce succès doit beaucoup à la détermination des autorités européennes (cf. déclaration de Bonn, novembre 2001) et tout particulièrement françaises qui ont su, dès les premiers forums préparatoires, concentrer leurs efforts sur ce point.

Les acteurs publics et privés français du secteur de l'eau, venus nombreux et décidés à Johannesburg, se mobilisent désormais pour le forum de Kyoto³. Les sujets ne manquent pas :

Sur l'eau potable et l'assainissement :

- mettre au point et faire acter au plan international un dispositif de suivi ;
- transformer la charte en projet international ;

¹ <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>

² Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 04 septembre 2002.

³ Troisième Forum mondial de l'eau, Kyoto (Japon), du 16 au 23 mars 2003.

⁴ G8 – Sommet des sept pays les plus industrialisés et de la Russie, Evian (France), du 1er au 3 juin 2003.

⁵ Deuxième Forum mondial de l'eau, La Haye (Pays-Bas), du 17 au 22 mars 2000.

- donner du contenu à la participation française à l'initiative européenne ;
- participer à la préparation des décisions concernant la réforme des instruments financiers de l'aide publique au développement (APD).

Sur la gestion intégrée des ressources en eau :

- porter les objectifs liés au bon état écologique contenus dans la directive-cadre européenne, notamment par la préservation des zones humides ;
- intensifier les réseaux d'échange et donner un contenu concret au volet de gestion intégrée de l'initiative européenne, volet dont la France a l'animation en responsabilité (obtenir l'abandon de la restriction actuelle de ce volet aux bassins transfrontières) ;
- approfondir les questions alimentaires et énergétiques et le débat sur la grande hydraulique, en liaison avec les objectifs énergie.

En outre, la décision a été prise par les autorités françaises et japonaises de s'associer pour organiser à Kyoto une grande exposition sur le thème universel « eau et cultures ». Les partenaires des pays maghrébins et du Moyen-Orient sont en train de rejoindre le club des financeurs. La présence des collectivités locales, leur affirmation comme autorités responsables de l'organisation de ces services essentiels et leur appui essentiel dans le développement de la maîtrise d'ouvrage locale seront renforcés.

Le prochain G8 sera l'occasion de prendre les décisions financières majeures que la conférence interministérielle de Kyoto n'aura pu que préparer. C'est là aussi que nous saurons si la dynamique portée ensemble depuis le 2e forum de La Haye⁵ en 2000 aura porté ses fruits.

(Source : Pierre-Alain Roche, directeur de l'AESN)

Pour plus d'informations :

Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex – France
Tél. : 33 (0)1 41 20 16 00
Fax : 33 (0)1 41 20 16 09
Internet : <http://www.eau-seine-normandie.fr>



AESN

« Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer »
(Déclaration du millénaire).

l'organisation des services essentiels par les autorités et les communautés locales est prépondérante.

Les services essentiels sont des services d'intérêt général

Ils satisfont aux principes d'égalité de traitement, de continuité, ainsi qu'à des objectifs de performance et contribuent à la solidarité sociale et territoriale.

Les infrastructures collectives en situation de monopole, directement nécessaires à la mise à disposition des services essentiels, ne peuvent faire l'objet d'une appropriation privée de durée indéfinie ou définitive.

Les consommateurs et usagers-citoyens, les salariés et l'ensemble des parties prenantes contribuent à la définition, à l'organisation, à l'évaluation et au contrôle des services.

Les usagers, y compris les familles, et les autres parties prenantes participent à la fois au recueil des attentes, au choix des solutions d'organisation et à l'évaluation pluraliste des résultats obtenus. À cet effet, l'ensemble des parties prenantes dispose d'un accès à des informations et à des indicateurs sur les performances techniques économiques, sociales et environnementales des services (indicateurs de développement durable) et d'un droit à une expertise autonome.

Cette participation de tous les acteurs concernés contribue aux performances des services essentiels.

La mise en œuvre effective de la garantie d'accès comprend l'élaboration systématique d'un bilan et d'objectifs à atteindre, la quantification et le choix des moyens à mettre en œuvre, la fixation d'un calendrier.

Chaque niveau d'administration et chaque catégorie de partenaires participent à la démarche en s'appuyant sur des évaluations externes. Les États concrétisent leur approche commune en adhérant au protocole issu de la présente déclaration. Ils fédèrent les propositions d'actions dans les programmes et rapports nationaux. Les pouvoirs locaux les déclinent dans des chartes et plans de réalisation qui pourraient être intégrés dans des agendas 21 établis au niveau des périmètres territoriaux pertinents. (...)

Mécanismes de solidarité et de financement

Compte tenu de l'inégale répartition des ressources, des revenus, des populations, l'accès pour tous aux services essentiels suppose la création par les autorités publiques de mécanismes de solidarité et de financement. Ces mécanismes reposent sur la mutualisation des coûts et sur des tarifications appropriées localement, ainsi que sur des mécanismes de solidarité nationale et internationale.

Au niveau local, nécessité de péréquations géographique et sociale :

- Tarifs adaptés à la capacité économique des populations ;
- Compensations financières entre catégories d'usagers et/ou mise en jeu de crédits publics.

Au niveau national, nécessité de mettre en place :

- Une gestion des ressources ;
- Une aide aux investissements si nécessaire ;
- Une aide aux collectivités organisatrices pour l'accès aux compétences nécessaires à l'organisation des services et à la mise en œuvre de partenariats équilibrés (capacity building).

Au niveau international, nécessité de développer :

- La solidarité entre pays développés et pays en développement ;
- Les aides aux opérations de coopération, notamment de coopération décentralisée. (...)

Parties prenantes à l'organisation des services

Les modalités d'organisation des services comme celles d'intervention des parties prenantes doivent être définies dans un objectif d'efficacité marquée et de mise en œuvre rapide.

Organisation des services

- Identification de l'ensemble des parties prenantes : autorités publiques, population, communautés, opérateurs, salariés, ONG, réseaux locaux, institutions financières ;
- Définition claire de la responsabilité des différents acteurs en distinguant les niveaux d'intervention, locaux ou nationaux... ;
- Mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles ou mobilisables : entreprises locales, informations et compétences techniques adaptées, éprouvées et économisant les ressources rares, organismes de développement, réseaux existants (emploi, santé, éducation). Le management de la demande, le développement des capacités locales, la synergie entre services et l'éco-efficience sont pris en compte de façon prioritaire ;
- Mise en place de mécanismes de consultation, d'évaluation, de démonstration associant les partenaires, et en particulier les usagers-citoyens et les salariés. Les membres des commissions consultatives sont parties prenantes à la définition locale du service et au choix des moyens à mettre en œuvre. Des indicateurs de performance intégrant des indicateurs de développement durable permettent la mesure des résultats obtenus.

Choix des modes de gestion des services

Les autorités publiques, pour maîtriser l'organisation des services, peuvent choisir librement entre différents modes de gestion : régie, organisme public, gestion déléguée à un opérateur privé ou public ou à une association. Ce libre choix éclairé par des éléments de comparaison et d'évaluation des objectifs, doit pouvoir être réexaminé périodiquement et garantir la réversibilité du mode de gestion. Les autorités publiques ont la responsabilité de garantir la pérennité du service en renouvelant et en modernisant, en temps voulu, les installations.

Partenariat entre les pouvoirs publics et les entreprises privées ou publiques

La mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles nécessite le recours à des partenariats multi-acteurs,

notamment dans le champ du savoir-faire, du retour d'expérience, du financement ou de la garantie de continuité des actions à entreprendre. Le mode contractuel est la forme privilégiée d'intervention des entreprises.

Délégation de la responsabilité de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette délégation (construction, exploitation...) est conduite dans le respect des principes suivants : efficacité économique, développement social, protection de l'environnement, mise en concurrence saine et loyale pour le choix du mieux disant, mécanisme d'évaluation et de contrôle. Le regroupement de la gestion des services complémentaires et l'attribution de licences territoriales, si nécessaire exclusives, sont mis en œuvre lorsqu'ils permettent d'améliorer l'efficacité économique. (...)

Gouvernance et éthique

La pertinence des choix d'organisation, la mobilisation équitable des partenaires et le bon fonctionnement des mécanismes financiers supposent le respect des finalités d'intérêt général, le contrôle de la qualité et de la performance des services et le contrôle de l'affectation des ressources publiques, notamment financières.

Des règles de transparence pour la mise en œuvre des services essentiels

Pour cela, les autorités publiques, les ONG, ainsi que les

entreprises publiques ou privées chargées de la mise en œuvre de services essentiels définissent et appliquent les règles de transparence suivantes :

- Observer un respect strict des lois et règlements et des règles de gouvernance du partenariat public-privé ;
- Prévenir l'émergence des positions dominantes et les conflits d'intérêt ;
- Garantir l'application des principes d'éthique dans les relations entre acteurs ;
- Organiser le contrôle et vérifier la sincérité des informations fournies ;
- Encourager le respect des finalités par des incitations et des sanctions.

Les citoyens doivent avoir accès aussi bien aux informations correspondantes qu'à des moyens de recours contre les pratiques illicites et les performances insuffisantes.

(Source : Groupe de travail « Services essentiels » du CFSMDD)

Pour plus d'informations :

Institut de la gestion déléguée (IGD)

Claude Martinand, président

84, rue de Grenelle - 75007 Paris - France

Tél. : 33 (0)1 44 39 27 00

Fax : 33 (0)1 44 39 27 07

Mél. : cmartinand@fondation-igd.org

Internet : <http://www.fondation-igd.org>

Cities Alliance : Soutenir les villes et éradiquer la pauvreté urbaine

La question de l'accès aux services essentiels pour les plus pauvres est aujourd'hui au cœur des préoccupations et des objectifs mis en avant par les organismes de financement multilatéraux en matière de développement.

La « Déclaration du millénaire¹ » adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2000) représente le point de départ d'une démarche globale qui s'est poursuivie par des conférences internationales sur les moyens (conférences de Bruxelles² et de Monterrey³, sommet de Johannesburg⁴...). Ses huit objectifs généraux, dont la lutte contre l'extrême pauvreté et l'accès aux services essentiels (santé, éducation, eau-assainissement, logement), constituent le socle de programmes spécifiques initiés au plan national ou international par des pays ou des bailleurs de fonds multilatéraux.

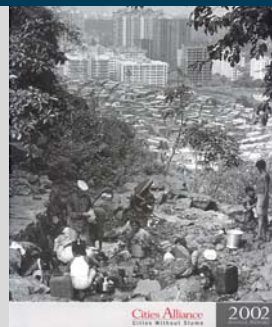
Le programme Cities Alliance (CA), lancé sur l'initiative de la Banque mondiale et de UN-Habitat en décembre 1999 et qui regroupe désormais une dizaine de donneurs bilatéraux, ainsi que la Banque asiatique de développement, s'inscrit dans cette perspective. Il met l'accent sur le rôle des villes pour mobiliser les habitants, développer de nouvelles stratégies, mettre au point des outils juridiques, institutionnels et financiers afin de réduire la pauvreté urbaine et « d'améliorer sensiblement d'ici 2020 la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis » (cf. objectif 11 de la « Déclaration du millénaire »).

Cities Alliance met l'accent sur deux types d'actions :

- La résorption des bidonvilles à travers la question de la légalisation du droit des sols et de l'accès aux services essentiels comme l'eau, l'assainissement, la collecte des déchets...
- La mise en place de stratégies de développement des villes (CDS) qui privilégient une approche globale et participative du développement urbain et le renforcement des compétences locales.

En outre, Cities Alliance a lancé en 2002 une initiative spécifique pour favoriser la mise en place de nouveaux instruments financiers par les secteurs publics et privés. L'objectif est de permettre aux plus pauvres de disposer de ressources complémentaires pour améliorer leur logement ou favoriser la construction progressive et accéder à des services de base.

Depuis le lancement du programme, près de 30 millions de US dollars ont été affectés à des projets dans les différentes régions du monde, en



Le rapport annuel 2002 de Cities Alliance.

cofinancement avec d'autres partenaires. D'ores et déjà, il semble que ces projets aient permis une avancée des connaissances dans deux domaines : les possibilités de mobilisation de capitaux privés pour financer le logement et l'accès aux services essentiels pour les plus pauvres ; les dispositifs permettant de sécuriser le droit des sols, la propriété, qui constituent une condition première de l'implication des plus pauvres dans l'amélioration de leur habitat.

Un volet important de Cities Alliance concerne la diffusion des connaissances, notamment dans certaines régions comme l'Afrique subsaharienne encore peu présente en terme de projets. Le secrétariat de CA souhaite s'appuyer sur des réseaux existants – réseaux de villes ou de professionnels, comme l'Isted⁵ –, pour informer et favoriser les échanges entre professionnels, responsables de villes, en particulier dans les pays francophones.

(Source : Anne Charreyron-Perchet, chargée du pôle « ville » de l'Isted)

Pour plus d'informations : Isted

Pôle « Ville » – Anne Charreyron-Perchet

La Grande Arche, Paroi Sud

92055 La Défense Cedex – France

Tél. : 33 (0)1 40 81 78 01

Fax : 33 (0)1 40 81 78 07

Mél. : acharreyron-perchet@isted.com

Internet : <http://www.isted.com>

¹ <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>

² Troisième conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, Bruxelles (Belgique), le 14 mai 2001.

³ Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), les 21 et 22 mars 2002.

⁴ Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 04 septembre 2002.

⁵ L'Isted est membre du comité français de Cities Alliance.

PARTENARIAT ENTRE L'AFD ET L'ISTED

Une convention de partenariat vient d'être signée entre l'Agence française de développement (AFD) et l'Isted. Sur la base de leurs complémentarités l'AFD et l'Isted ont décidé de joindre leurs efforts pour renforcer et faciliter leurs interventions dans différents domaines d'intérêt commun. Ce partenariat couvre principalement la mise en place d'activités de diffusion sous la forme de préparation et d'organisation conjointe de groupes de travail et de



ISTED

Une convention de partenariat entre l'AFD, représentée par son directeur général Jean-Michel Severino (au centre, à gauche), et l'Isted, représenté par son président Jean Smaghe (au centre, à droite), a été signée le 14 octobre dernier.

réflexion sectoriels et géographiques, d'évènements, d'expertise, d'évaluation, d'information et de publications. Il s'applique à l'ensemble des pays en développement, émergents, en transition et pour toute autre zone géographique convenue entre les signataires.

► **Contact :**

Isted
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France
Tél. : 33 (0)1 40 81 24 06
Fax : 33 (0)1 40 81 23 31
Mél. : isted@i-carre.net
Internet : <http://www.isted.com>

PÔLE VILLE : UNE NOUVELLE RESPONSABLE

Anne Charreyron-Perchet, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et du Massachusetts Institute of Technology (États-Unis) en aménagement et urbanisme, est la nouvelle responsable du pôle « Ville » de l'Isted. Elle remplace François Croville nommé conseiller culturel de coopération et d'action culturelle à Luanda (Angola).

De 1979 à 1989, elle est successivement chargée de mission pour l'association internationale Futuribles, l'Arene, la Direction de l'urbanisme et des paysages, le Carrefour international de la communication, le Plan urbain. En 1990, elle rejoint la Direction des affaires économiques et internationales du ministère de l'Équipement comme chargée de mission Amérique du Nord, Caraïbes et organismes de financements multilatéraux. Elle occupe ensuite (1997-2000) le

poste de chef de la mission activités agréments à la Direction régionale de l'équipement Île-de-France. En 2000, Anne Charreyron-Perchet est mise à disposition de la Cité des sciences et de l'industrie – La Villette comme adjointe au directeur de la valorisation régionale et internationale.

► **Contact :**

Isted
Pôle « Ville »
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France
Tél. : 33 (0)1 40 81 78 01
Fax : 33 (0)1 40 81 78 07
Mél. :
acharreyron-perchet@isted.com
Internet : <http://www.isted.com>

AIDE AU DÉVELOPPEMENT : UN SÉMINAIRE CGPC – DAEI



ISTED

De nombreux acteurs français et étrangers de l'aide au développement étaient présents au séminaire organisé par le CGPC et la DAEI.

Un séminaire sur le thème de l'aide publique au développement, organisé conjointement par le Conseil général des ponts et chaussées (CGPC) et la direction des affaires économiques et internationales du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer (DAEI-METLTM) a eu lieu le 25 octobre 2002 (Paris-La Défense).

Des représentants de l'administration – Équipement et CGPC, Affaires étrangères, direction du Trésor – et des principaux organismes français compétents dans le domaine de l'aide au développement, ainsi que des spécialistes français et étrangers étaient réunis autour des thèmes suivants :

- Les enjeux du peuplement ;
- La gestion des conflits et des sorties de crise ;
- Le contexte de l'aide au

développement multilatérale et bilatérale et la place réservée à l'aménagement des zones de peuplement et du territoire ;

- Le dispositif français d'aide et son évolution.

Le séminaire a permis d'attirer l'attention sur le déficit croissant en matière d'investissements de peuplement dans les pays du Sud et de montrer que, dans un monde globalisé, les pays du Nord ne peuvent se désintéresser de cette question, faute de quoi la croissance démographique risque d'être insoutenable et les conflits se multiplieront.

Le ministère de l'Équipement, confirmant l'importance de la question du peuplement dans la prévention et la gestion des crises et des conflits, s'est dit prêt à engager des réflexions et des études sur le sujet, en relation avec les organismes responsables de l'aide au développement. Il s'agira de conceptualiser cette approche en intégrant une analyse économique, technique, politique approfondie. Un numéro des Cahiers du Conseil, réalisé par le CGPC, sera d'ailleurs prochainement consacré à ce thème.

► **Contact :**

Isted
Veronica Rengifo,
chargée de mission
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France
Tél. : 33 (0)1 40 81 78 01
Fax : 33 (0)1 40 81 78 07
Mél. : vrengifo@isted.com
Internet : <http://www.isted.com>

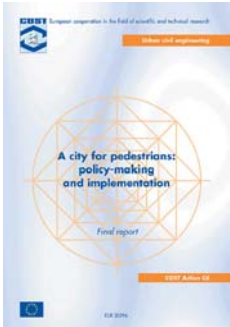
PÔLE ROUTE : DÉPART DU RESPONSABLE

Jean-Philippe Lanet a quitté ses fonctions de responsable du pôle « Route » de l'Isted, poste qu'il occupait depuis 1995. Il a rejoint la mission économique de Madrid (Espagne) en tant que chef du secteur transports, équipement, environnement. L'intérim est assuré par son adjoint Guy Poirier.

► **Contact :**

Isted
Pôle « Route »
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France
Tél. : 33 (0)1 40 81 78 00
Fax : 33 (0)1 40 81 78 07
Mél. : gpoirier@isted.com
Internet : http://www.isted.com

COMITÉ TECHNIQUE COST



L'Action COST C6 (Town and infrastructure planning for safety and urban quality for pedestrians) a publié son rapport final rendant compte de ses travaux durant cinq années. (ref. EUR 20296)

Le comité technique COST Transport a tenu sa 80e réunion les 21 et 22 octobre 2002 à Paris-La Défense (France). Le pôle « Transport » de l'Isted était associé à la préparation de cette rencontre organisée par les représentants français au comité, Christian Chenez (Direction de la recherche et de l'action scientifique et technique – Drast) et Pierre Debeusscher (Conseil général des ponts et chaussées). À l'ordre du jour : examen des actions COST en cours et nouvelles propositions, présentation des activités de recherche menées par le ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer (METLTM), notamment dans le cadre du Predit (programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres).

Pour rappel, l'initiative COST (Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique) permet la coordination d'actions de recherche menées par des équipes des 34 pays européens membres. De nombreuses

actions COST concernent les domaines des transports et du génie civil urbain (plus d'informations disponibles sur <http://cost.cordis.lu>).

► **Contact :**

Isted
Pôle « Transport »
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France
Tél. : 33 (0)1 40 81 26 16
Fax : 33 (0)1 40 81 26 76
Mél. :
franck.charmaison@i-carre.net
Internet : <http://www.isted.com>

UN STAND PREDIT AU SITEF



Vue du stand Predit au salon international de l'innovation et de la prospective.

Le Sitef, salon international de l'innovation et de la prospective (<http://www.sitef.com>), s'est tenu au parc des expositions de Toulouse (France), du 23 au 26 octobre dernier. Principaux thèmes de la manifestation : sciences et technologies de l'information, sciences et technologies du vivant, aéronautique, espace, transports, énergie, environnement, matériaux. Cette édition 2002 a accueilli 900 exposants français et étrangers et 60 000 visiteurs professionnels. Le secrétariat permanent du Predit, programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres, a tenu un stand pendant toute la durée de l'évènement afin de présenter ses activités. L'Isted était chargé d'en organiser la logistique.

► **Contact :**

Secrétariat permanent du Predit
Tour Pascal B
92055 La Défense Cedex
France
Tél. : 33 (0)1 40 81 15 68
Fax : 33 (0)1 40 81 15 22
Mél. : predit@equipement.gouv.fr
Internet : <http://www.predit.prd.fr>

SÉMINAIRE DE LANCEMENT DU PREDIT

Le Programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit) a réuni le 1er octobre 2002 les membres de ses instances de pilotage, d'orientation et de mise en œuvre, ainsi qu'une cinquantaine d'invités afin de finaliser le programme de travail du Predit 3 (2002-2006).

L'Isted a apporté son appui pour l'organisation logistique de ce séminaire de lancement qui s'est tenu au centre de conférences Pierre-Mendès France du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

► **Contact :**

Secrétariat permanent du Predit
Tour Pascal B
92055 La Défense Cedex
France
Tél. : 33 (0)1 40 81 15 68
Fax : 33 (0)1 40 81 15 22
Mél. : predit@equipement.gouv.fr
Internet : <http://www.predit.prd.fr>

CONGRÈS NATIONAL MAROCAIN DE LA ROUTE

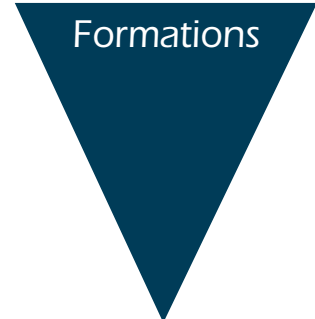
Le 6e congrès national marocain de la route, organisé par l'AMPCR (Association marocaine permanente des congrès de la route), s'est tenu à Agadir (Maroc) les 3 et 4 octobre 2002 sur le thème : « La route : un service social de base ». Plusieurs sessions étaient au programme : économie et développement ; terrassements et assainissement ; chaussée ; exploitation et service à l'utilisateur ; ouvrages d'art ; voirie urbaine.

Ce congrès a été l'occasion de présenter quelques-unes des réalisations de la coopération franco-marocaine dans le domaine routier, en particulier les actions relatives à la sécurité routière. Rappelons que ce programme de coopération s'appuie sur une convention triennale de collaboration technique et scientifique entre les directions des routes des deux pays et est financé par le service de coopération et d'action

culturelle de l'Ambassade de France à Rabat.

► **Contact :**

Isted
Pôle « Route »
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France
Tél. : 33 (0)1 40 81 78 00
Fax : 33 (0)1 40 81 78 07
Mél. : gpoirier@isted.com
Internet : <http://www.isted.com>



CNFME : CATALOGUE 2003



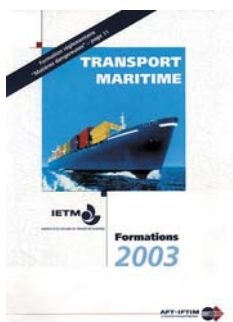
Le Centre national de formation aux métiers de l'eau (CNFME) vient de publier son catalogue 2003. Au total 205 stages – dont 37 nouveaux – sont proposés, soit 322 sessions de formation professionnelle continue sur la gestion des rivières, les services municipaux de l'eau et les process industriels. L'ensemble de l'offre est consultable et téléchargeable sur internet.

► **Contact :**

CNFME
Pascal Boyer,
directeur commercial
22, rue Édouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
France
Tél. : 33 (0)5 55 11 47 00
Fax : 33 (0)5 55 11 47 01
Mél. : p.boyer@oieau.fr
Internet :
<http://www.oieau.fr/cnfme>

IETM : FORMATIONS 2003

L'Institut d'économie du transport maritime (IETM) offre toute une gamme de



services allant de l'organisation de séminaires de formation continue, à l'enseignement à distance et aux formations intra-entreprises. Pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires, l'offre de formation 2003 a été renforcée en matière de réglementation IMDG (code maritime international des marchandises dangereuses). Le programme des stages s'articule autour de 6 grands thèmes : transport maritime et commerce international ; l'environnement du transport maritime ; l'affrètement maritime ; les transports maritimes de ligne régulière ; matières dangereuses ; la protection de la marchandise.

Les formations sont animées par des intervenants spécialisés, professionnels du transport, de la logistique et du commerce international.

► **Contact :**
AFT-FC-IETM
46, avenue de Villiers
75847 Paris Cedex 17
France
Tél. : 33 (0)1 42 12 51 11
Fax : 33 (0)1 42 12 51 10
Mél. : ietm@aft-iftim.com
Internet : <http://www.aft-iftim.com>

CEBTP : FORMATION 2003

Le centre d'expertise du bâtiment et des travaux publics (CEBTP) a publié son catalogue Formation 2003. Il couvre les principaux champs d'activités du secteur de la construction : acoustique, coordination de travaux, diagnostic, droit de la construction, environnement, fondations, matériaux,



mécanique des sols, pathologie, qualité, réglementation, réhabilitation, second œuvre, structures, terrassements, thermique.

► **Contact :**
CEBTP
Service formation
Domaine de Saint-Paul
102, route de Limours
78471 Saint-Rémy-les-Chevreuse
Cedex
France
Tél. : 33 (0)1 30 85 24 90
Fax : 33 (0)1 30 85 24 87
Mél. : formation@cebtp.fr
Internet : <http://www.cebtp.fr>



CATALOGUE DES PUBLICATIONS 2002 DU CERTU



Le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu) vient de publier le catalogue 2002 de ses publications. Les domaines couverts sont : aménagement et exploitation de la voirie,

aménagement et urbanisme, constructions publiques ; environnement ; technologies et systèmes d'information, transports mobilité.

Pour découvrir les dernières parutions, il est possible de consulter le catalogue en ligne, régulièrement mis à jour sur le site internet du Certu.

► **Contact :**
Certu
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
France
Tél. : 33 (0)4 72 74 58 00
Fax : 33 (0)4 72 74 59 00
Mél. : certu@equipement.gouv.fr
Internet : <http://www.certu.fr>

LA DAEI, AU CŒUR DES ENJEUX ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX



À travers son rapport d'activité 2001, la direction des affaires économiques et internationales (DAEI – ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer) a non seulement souhaité présenter les actions de l'année écoulée, mais aussi mieux faire comprendre son rôle et son fonctionnement. Comme le rappelle Paul Schwach, directeur, « produire des données et des synthèses, diffuser les informations, tel est le cœur de la mission de la DAEI qui a pour vocation de poser un regard transversal et prospectif sur les activités du ministère ».

► **Contact :**
METLTM-DAEI
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France
Tél. : 33 (0)1 40 81 21 60
Fax : 33 (0)1 40 81 21 56
Internet : <http://www.equipement.gouv.fr>

L'Isted, association à but non lucratif, est une plate-forme de réflexion, d'information et d'action au service de ses membres publics et privés dans les secteurs de l'équipement, des transports, de l'aménagement et de l'environnement. Il contribue à leur action internationale, à la valorisation du savoir-faire français dans le monde et à la mise en œuvre de programmes internationaux avec les responsables des pays tiers.

Organismes membres de l'Isted

AdP
APPIA
ASFA
BCEOM
BIDIM GEOSYNTHETICS S.A.
CERTU
CETU
CIEC
CITÉS UNIES FRANCE
CMTP-MAUGUIN
CNPS
CNR
COFIROUTE
COLAS
CTA
DEMETER TECHNOLOGIES (MALET)
DEXIA CRÉDIT LOCAL
EGIS PORTS – SOFREMER
ENPC
ENTPE
EPA SÉNART
EUROVIA BÉTON
EUROVIA MANAGEMENT
FORMEQUIP-AITPE
GEOEXPERT
GIE VILLES NOUVELLES
GROUPE HUIT
IAURIF
ICEA
IED
IGN FRANCE INTERNATIONAL
INGÉROP
INRETS
IRD (EX-ORSTOM)
JEAN LEFEBVRE
LCPC
OIEAU
PORT AUTONOME DE DUNKERQUE
PORT AUTONOME DE LA GUADELOUPE
PORT AUTONOME DE MARSEILLE
PORT AUTONOME DE PARIS
PORT AUTONOME DU HAVRE
PUCA
RATP
RESEAU DES CETE
ROCK
SCETAURROUTE (GROUPE EGIS)
SECMAIR
SEFI
SER
SETRA
SNCF INTERNATIONAL
STERELA
SYSTRA
TAD AGENCE
USIRF-SFERB
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
DATAR

La Lettre
Directeur de la publication : Jean-Didier Blanchet, président de l'Isted.
Rédacteur en chef : Xavier Crépin, délégué général de l'Isted.
Chargée d'édition : Anne Baron.
Création, mise en page et réalisation : Louma Productions
34150 Aniane
Isted
La Grande Arche, Paroi Sud
92055 La Défense Cedex France
Tél. : 33 (0)1 40 81 24 06
Fax : 33 (0)1 40 81 23 31
Mél. : isted@i-carre.net
Adresse Internet : <http://www.isted.com>